Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 062-200069482-20221201-D194_2022-DE

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 1er décembre 2022**

L'an 2022 et le 1er décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 24 novembre 2022.

Date de la convocation : 24 novembre 2022
Date d'affichage : 24 novembre 2022
**Délibération N° 01-12-2022 / N° 194**
Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 17
Membres votants : 110

Absents : Yves Petit, Jean-Claude Jacquemelle

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, PatrickDekeyse suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier.
Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Lionel Cayet, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Christian Delambre ayant donné procuration à Marc Degrendele, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Eric Poulain ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Guy Vasseur ayant donné procuration à Louis Lambert, Marie Bernard ayant donné procuration à Catherine Libessart, Martine Gérard ayant donné procuration à Olivier Gallet, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Gomès, Eric Caron ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 062-200069482-20221201-D194_2022-DE

**Secrétaire de séance : Jean-Marc Cuvillier**

**Titre de la délibération : Attribution du Marché de services 2022-S-0008 « accord-cadre à bons de commande transports collectifs accueils de loisirs »**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 30 juin 2022 (délibération N°103 du 30-06-2022), les membres du Conseil avaient autorisé le Président à lancer une consultation pour les transports collectifs des enfants dans le cadre des centres aérés sous le numéro 2022-S-0008. Le marché est du type accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Monsieur le Président explique aux membres de l'Assemblée Communautaire que la consultation a été publiée du 6 au 27 octobre 2022 sur la plateforme de dématérialisation marchespublics596280 ainsi que dans la Gazette Nord-Pas-de-Calais.

Suite à cette publicité, une seule offre a été reçue, celle de la société BAJUS à Avesnes-le-Comte. Ainsi le Président expose les raisons pour lesquelles la Commission des marchés publics en date du 21 novembre 2022 a décidé de retenir l'entreprise SARL Etablissements BAJUS pour le transport collectif des accueils de loisirs.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 24 novembre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- attribuer le marché de services **« accord-cadre à bons de commande transports collectifs accueils de loisirs »** à la société BAJUS d'Avesnes-le-Comte pour une durée d'un an renouvelable deux fois selon le bordereau des prix unitaires annexé au présent marché.
- à signer les marchés et les pièces afférentes à leurs exécutions et à leurs règlements.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 5 /12/2022 et publication ou notification du 5 /12/2022